

REÇU EN PREFECTURE

le 22/11/2022

Application agréée E-legal.com

VILLE DE OUISTREHAM-RIVA-BELLA
Extrait du Registre des DélibérationsDEL20221114_06A
Du 14 novembre 2022
CM6.2022REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 14 novembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER), Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE), François NOURRY (P. Mme BÖRNER)
Secrétaire de séance : M. TOLOS.

Finances :

**DECISION BUDGETAIRE ET AMENAGEMENT – MODIFICATION ET CLÔTURE
D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME - modification de la répartition des crédits de l'AP des
TENNIS COUVERTS (modification de la délibération DEL20220912_07 du 12/09/2022)**

Rapporteur : R. Pujol - VU en C° finances du 10/11/2022

DEL20221114_06A	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Pour rappel, par délibération en date du 12 septembre 2022, le conseil municipal a voté une autorisation de programme pour la rénovation des tennis couverts, estimée pour un total de 3 millions d'euros, dont la charge a été répartie sur 4 années budgétaires.

Le Maire précise qu'il s'agit de travaux d'isolation et d'étanchéité du bâtiment.

Les études (programmiste) vont être lancées dès 2022, avec le recrutement de l'AMO, aussi il convient de modifier l'AP et d'inscrire les crédits de paiements.

Lu et entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de modifier comme suit l'autorisation de programme pour la rénovation des tennis couverts :

N°	Intitulé	Autorisation de programme (AP)					Crédits de paiement (CP)		
		2022	2023	2024	2025	Total AP	CP ouverts exercice 2022	Modif.DM3 14/11/2022	Total CP exercice 2022
22-1	RENOVATION TENNIS COUVERTS	40 000€	1 000 000€	1 000 000€	960 000€	3 000 000€	0€	+40 000€	40 000€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le